

Décret portant nomination et titularisation.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la loi n°61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée
- VU le décret n°77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'Enseignement, modifié ;
- VU les dossiers des intéressés,

DECRETE :

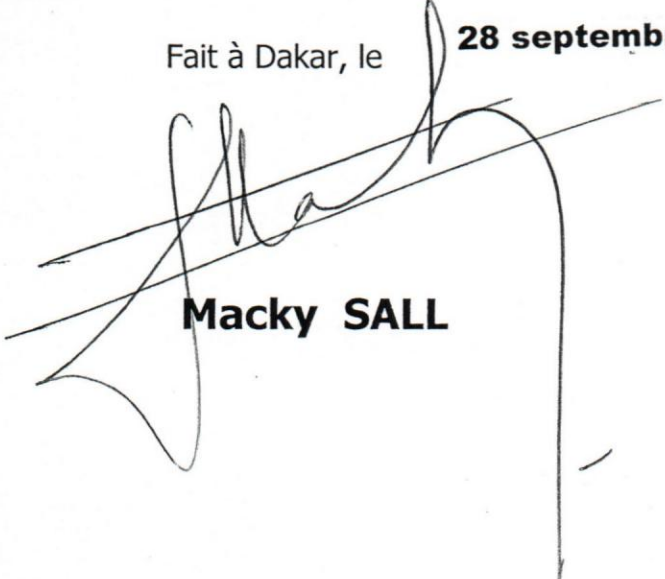
Article premier.-Les professeurs contractuels dont les noms figurent au tableau ci-dessous, titulaires du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire (CAES), sessions de 2014 et 2015, sont nommés et titularisés, ainsi qu'il suit, dans le corps des professeurs de l'enseignement secondaire (PES), hiérarchie A1, conformément aux dispositions du décret n°77-987 du 14 novembre 1977, modifié :

| Prénoms et nom | Date et lieu de naissance | Grade et échelon | Date d'effet |
|--------------------|---------------------------|------------------|--------------|
| Mamadou Dia BODIAN | 04/01/1986 à Diattang | PES. 2CL.1EC | 01/10/2015 |
| Waly NDIAYE | 30/10/1986 à Pikine | PES. 2CL.1EC | 01/10/2015 |
| Mbaye SAMB | 16/02/1985 à Tivaouane | PES. 2CL.1EC | 01/10/2015 |
| Asta FALL | 01/07/1982 à Dakar | PES. 2CL.1EC | 01/10/2015 |

Article 2.-Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, le Ministre de la Fonction publique, de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau du Service public et le Ministre de l'Education nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

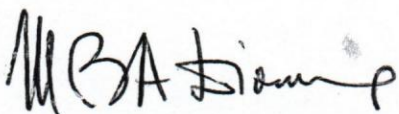
Fait à Dakar, le

28 septembre 2018



Macky SALL

Par le Président de la République
Le Premier Ministre



Mahammed Boun Abdallah DIONNE